

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 6 (1870)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHÂTEL.

6^{me} année.



1^{er} MARS 1870.

N° 5.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Histoire de la pédagogie (à propos de l'ouvrage de M. Paroz). — Correspondance des bords de la Halle. — Bulletin de l'exposition scolaire. — Chronique scolaire.

Histoire de la pédagogie,

à propos de l'ouvrage de M. Paroz (fin).

A partir de la réforme, M. Paroz distingue trois *courants* ou tendances principales dans le mouvement pédagogique. Au courant *protestant*, il oppose le courant *catholique*, et, à tous deux, le courant *philosophique*. Cette division est critiquée comme trop générale dans un article d'ailleurs très bienveillant pour l'ouvrage de M. Paroz qu'a publié M. Bahaux dans la *Revue de l'Instruction publique de Paris* (20 janvier 1870). La critique de M. Bahaux ne nous paraît pas fondée ; la division adoptée par l'auteur est à la fois légitime et féconde. Nous ne serions pas loin, en revanche, de penser avec M. Bahaux que la classification des pédagogues relative à ces courants n'est pas toujours exacte. La grande école de Port-Royal, par exemple, ap-

partient autant au courant philosophique qu'au courant catholique, et Francke et Coménius (le slave Komensky) que M. Paroz range dans le courant philosophique appartiendraient plutôt par leur foi au courant protestant qu'au courant philosophique. Mais, sans nous arrêter trop aux philanthropes de cet âge en quelque sorte intermédiaire, nous avons hâte d'arriver aux grandes figures de la pédagogie moderne, Rousseau et Pestalozzi. C'est aussi la partie la plus intéressante du livre de M. Paroz et la plus riche en observations et en expériences personnelles. Les chapitres de Rousseau et de Pestalozzi sont sans contredit les plus instructifs de l'histoire de la pédagogie et seront lus avec un véritable plaisir par tous les amis de l'éducation publique. L'auteur a fait habilement et équitablement la part du génie de Rousseau, des idées justes que renferment ses théories et de l'impulsion salutaire que le philosophe de Genève a donnée aux intelligences, sans fermer les yeux sur ses sophismes et les errements de sa vie privée, confessés avec un orgueil excessif et avec une franchise qui touche au cynisme. « Rousseau, dit M. Paroz, n'a pas été un simple rêveur. Il a voulu rapprocher l'homme de la nature, mais c'est d'une nature fautive ; de là l'origine de toutes ses erreurs. »

La personnalité et l'œuvre de Pestalozzi sont appréciées avec amour et avec non moins de justesse ; on y sent éclater à chaque page une sympathie admirative qui ne dissimule pas les côtés faibles du patriarche d'Yverdon, mais qui ne se laisse pas déconcerter non plus par les étrangetés et les imperfections de la noble et admirable nature d'homme et de pédagogue de celui qu'on pourrait appeler le

VINCENT DE PAULE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE.

Les méthodes d'enseignement de Pestalozzi font l'objet d'un examen détaillé dans le livre de M. Paroz, qui reconnaît dans ce grand homme de cœur et de dévouement le PÈRE DE LA PÉDAGOGIE MODERNE. « Pestalozzi, dit l'auteur, a été pour l'éducation, ce que Copernic a été pour l'astronomie. »

En général, ce qui concerne les méthodes est traité avec bonheur et en pleine connaissance de cause dans l'histoire de la Pédagogie ; on y voit l'homme du métier, et qui parle pour avoir essayé et retenu tout ce qui était bon et utile. Nous avons lu avec satisfaction ce que dit l'auteur en faveur de l'enseignement mutuel, si décrié en Allemagne. Cet enseignement a cependant rendu et rend encore de grands

services à l'instruction publique dans plusieurs cités populeuses. Contrairement à l'opinion de ceux qui cherchent l'origine première de l'enseignement mutuel au commencement du règne de Louis XVI ou dans la pratique des fameux instituteurs anglais, Bell et Lancaster, M. Paroz nous fait voir ce mode de transmission connu et usité bien avant ce temps, au 17^{me} siècle. L'auteur de l'histoire de la pédagogie eût pu remonter plus haut encore et nous montrer les Jésuites, pratiquant dans leurs classes dès le XVI^e siècle, cette méthode que leurs successeurs devaient proclamer immorale et irrégulière au XIX^e.

Pourquoi M. Paroz qui emploie sans hésiter les expressions de pédagogie anglaise, n'a-t-il pas jugé à propos d'employer une seule fois la dénomination de pédagogie suisse ? Il pensait probablement que les pédagogues helvétiques peuvent tous être rangés sans inconvénient dans l'école allemande ou dans l'école française. Le tableau de la pédagogie allemande offre de l'intérêt et bien des choses nouvelles pour un lecteur français. Mais il nous semble moins réussi que celui des écoles précédentes. Tout d'abord la division des pédagogues allemands, en *empiriques*, psychologues et théologiens est plus spéculative que solide, et la dénomination d'empiriques, employée pour désigner les praticiens, est malheureuse en français, où empirique est souvent comme on sait synonyme de charlatan. En second lieu, l'histoire de la pédagogie allemande est trop écourtée et forme par son étendue un contraste frappant avec celle de la pédagogie française. L'Allemagne, M. Paroz l'avoue en plus d'un endroit de son livre, l'Allemagne est la terre classique de la pédagogie ; la France ne la suit de loin que depuis quelques années seulement et l'instruction primaire elle-même y est de date passablement récente. Aussi bien, pour donner à la France dans son livre une place égale à celle qu'y occupe l'Allemagne, l'auteur a-t-il dû se rabattre sur les circulaires ministérielles, les programmes scolaires, le tableau détaillé du régime alimentaire des lycées et d'autres détails techniques qui de leur nature appartiennent à la statistique plutôt qu'à l'histoire proprement dite de l'instruction et de l'éducation publiques. Le dessein de M. Paroz est aisé à comprendre : écrivant pour les pays de langue française et la France en particulier, il a voulu intéresser les lecteurs, en leur parlant d'eux-mêmes. Mais l'un des inconvénients de ce procédé a été de contraindre l'auteur à sacrifier des faits importants de la vie pédagogique de l'Allemagne et de n'indiquer qu'en passant ou d'omettre to-

talement des noms considérables. Nous citerons entr'autre ce généreux gentilhomme prussien du nom de Rochow, dont la terre de Rekane près de Brandebourg devint une véritable pépinière d'instituteurs pour les écoles rurales et qui voua tous ses soins à répandre une instruction saine, rationnelle et composa des manuels et des livres de lectures pour le peuple des campagnes. L'esprit élevé qui animait le fondateur et directeur des écoles de Rekane respirait dans tout ce qui approchait cet établissement modèle, et se manifestait dès la porte d'entrée par cette inscription touchante, qui n'était pas là simplement pour la forme ! « *Laissez venir à moi les petits enfants.* » Aussi, dans le remarquable ouvrage en trois volumes que Kellner a intitulé : *Skizzen und Bilder aus der Erziehungsgeschichte*, la biographie de Rochow se trouve-t-elle esquissée au long et prend tout un chapitre de 20 pages.

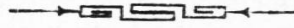
Ce que Rochow a fait pour l'Allemagne du Nord, l'abbé de Sagan, Felbiger l'a accompli dans les Etats autrichiens, sous l'impératrice Marie-Thérèse, avec l'aide de son ami Kindermann, qui a été le réformateur scolaire de la Bohême. Felbiger n'est pas mentionné dans l'histoire *universelle* de la Pédagogie. Une petite place eût pu être accordée aussi à cet excellent chanoine Christophe Schmid, l'auteur des œufs de Pâques, dont la Bible de l'enfance a popularisé l'enseignement de l'histoire sainte dans les pays catholiques. Schmid a aussi écrit une vie de Sailer, son compatriote, le Fénelon allemand, dont M. Paroz nous a conservé la douce image. Sailer, Schmid, le P. Girard, quelle noble triade à offrir aux regards des amis d'une religion évangélique !

Girard, ce Pestalozzi de la Suisse catholique, occupe une certaine place dans l'ouvrage de M. Paroz qui le range parmi les pédagogues français. Le Père Girard a composé, il est vrai, en langue française, une partie de ses ouvrages, son Cours de Langue par exemple et l'Introduction qui en explique l'esprit et la philosophie. Mais par son éducation, sa tournure d'esprit, ses ouvrages les mieux écrits et la nature de ses méthodes, Girard appartenait plus à l'Allemagne qu'à la France qu'il étonna quelquefois par ses germanismes. Chose digne de remarque ! pendant que M. Paroz place sans hésitation le Père Girard parmi les pédagogues français, M. Burnier, l'auteur de l'histoire de l'Education morale et religieuse dans les pays de langue française n'a pas daigné accorder une place convenable parmi les Educateurs à l'homme d'école dont tout l'enseigne-

ment avait pour objet de subordonner la culture intellectuelle à la culture du sentiment et de la conscience ! Dans cet ouvrage écrit d'ailleurs avec beaucoup de talent, de science et de profondeur, le Père Girard n'est nommé qu'en passant, comme philanthrope éminent, en compagnie de Naville et Fellenberg. Le Père Girard est mieux traité dans l'ouvrage de M. Paroz, qui lui a consacré une des sections du chapitre relatif à la pédagogie française. Mais les opinions religieuses de l'auteur influent sur le jugement qu'il porte sur la Méthode du pédagogue fribourgeois auquel il reproche d'avoir séparé deux choses inséparables selon lui en éducation, la loi d'amour et la loi de rigueur, le *Dieu du Sinaï* et celui du *Golgotha*. Une chose nous a étonné davantage dans l'appréciation de M. Paroz, c'est l'assertion que la suppression de l'enseignement mutuel à Fribourg, en 1823, et l'enseignement direct du maître décidé par le Grand-Conseil constituaient un progrès, parce qu'ils substituaient l'enseignement magistral à l'enseignement mutuel, comme si la question qui s'agitait au sein de la représentation fribourgeoise eût été une question de Méthode et non une question purement politico-religieuse. Si l'introduction de l'enseignement magistral eût été un progrès, le Père Girard y eût souscrit de grand cœur lui-même et n'eût pas attendu le décret d'un Grand-Conseil dont peu de membres entendaient quelque chose à l'instruction publique. On sait d'ailleurs ce que fut l'enseignement magistral qui a succédé à l'enseignement mutuel à Fribourg. Les aperçus erronés que renferme l'histoire de la pédagogie à l'endroit des écoles de la Belgique ont été relevés par le *Progrès de Bruxelles* ; nous n'y insisterons pas. En ce qui concerne la Suisse romande, nous avons trouvé l'esquisse qu'en donne l'auteur bien maigre et bien pâle en comparaison de ce qu'il eût pu nous donner avec sa connaissance exacte du mouvement pédagogique dans notre pays. Mais il est temps de clore cet article assez long et de mettre fin à des observations que plusieurs ont trouvé sévères. On est tant habitué aux appréciations de complaisance et aux recensions de coterie que toute critique sincère paraît excessive, voire même injuste. Nous avons cependant peine à croire qu'il en soit ainsi pour l'histoire de la pédagogie. Les éloges décernés à plusieurs parties de cet ouvrage et l'importance qui lui a été attribuée dans ces colonnes, importance que nos remarques ne peuvent avoir eu pour effet que d'accroître encore, tout en

indiquant à l'auteur la voie à suivre pour améliorer son livre, dans une édition nouvelle, témoignent de l'intérêt accordé à son œuvre et doivent être pour lui et nos lecteurs un sûr garant d'impartialité, s'il en fallait d'autres que la constante sympathie dont l'auteur de ces lignes a fait preuve envers un homme dont il a eu le bonheur de discerner le mérite et de contribuer à le mettre en relief, dès ses premiers pas dans la carrière.

A. D.



Correspondance.

Des bords de la Halle, 1 février 1870.

J'accomplis un devoir cher à mon cœur en vous rendant compte de notre belle fête des instituteurs jurassiens du 25 septembre. L'appel qui avait été adressé à tout le corps enseignant jurassien et à quelques instituteurs de la frontière française, sympathiques à nos fêtes, avait été entendu. 120 à 130 invités sont au rendez-vous que l'on a fait coïncider avec l'exposition industrielle du district et le concours agricole du Jura. Seuls les instituteurs des districts éloignés sont, pour des motifs faciles à comprendre, peu représentés à la fête, et les maîtres des écoles secondaires brillent par leur absence, soit qu'ils considèrent notre section comme exclusivement primaire, soit que leur sphère d'activité leur paraisse les placer au-dessus des matières que nous traitons. Leur absence n'a pas été moins remarquée *au congrès pédagogique de Bâle des 11 et 12 octobre dernier*, où cependant l'on traitait des questions pédagogiques d'une immense portée pour nos gymnases, écoles industrielles et écoles cantonales, et où l'on ne comptait pas moins de 1,200 à 1,600 instituteurs suisses de tous les degrés d'enseignement. Cette indifférence des instituteurs secondaires des pays romands pour nos fêtes cantonales et fédérales doit être attribuée plutôt à l'ignorance de ce qui se passe, peu soucieux que l'on est de lire les journaux des sociétés, qu'à l'esprit d'indépendance, qu'à l'esprit de clocher. C'est une des tâches de l'*Educateur*, notre organe officiel, de populariser de plus en plus cette fraternité des champions de l'instruction du peuple; qu'il veuille bien ne se décourager jamais à poursuivre ce but!

Dans la soirée du 24 septembre, un grand nombre d'instituteurs recevaient des billets de logement souscrits par des amis de l'instruction et qui en cette qualité honorent l'instituteur: l'ouvrier de l'intelligence et le pionnier de l'humanité doivent être en famille partout où fleurit la civilisation. Dans notre petite Athènes jurassienne dont on médite volontiers, on se disputait les instituteurs accourus à la fête, et nous avons été d'autant plus sensibles au vœu de plusieurs anciens élèves de l'école normale, de reprendre pour 2 jours possession de la demeure où ils ont fait l'apprentissage de leur carrière, où ils avaient tressé, comme ils effeuillent aujourd'hui, leur couronne d'épines. Tous nous ont dit leur sincère reconnaissance pour leurs généreux hôtes de notre ville.

Le 25 au matin, les instituteurs réunis en groupes contemplaient les monuments élevés dans le jardin botanique à Thurmann et à Stockmar, les deux grands citoyens de notre Jura, en attendant le moment de répéter les chœurs sous la direction du vétéran de nos maîtres de musiques M. Comment. La répétition achevée, les instituteurs que sont venus renforcer leurs amis de Montbéliard et de Reuffach en Alsace, vont vider le verre de l'amitié que leur offre à la cantine l'Ecole normale, puis se dirigent en cortège vers l'Hôtel-de-Ville décoré pour la circonstance.

La séance est ouverte par une hymne exécutée par plus de cent chanteurs. M. Friche directeur de l'Ecole normale souhaite la bienvenue aux assistants et cède la parole et la présidence à M. Revel ancien instituteur et conseiller national. Dans quelques paroles senties, ce dernier montre que notre section pédagogique, fondée par quelques instituteurs, voit, d'année en année, ses rangs doubler, qu'elle continue à propager la concorde et la fraternité non moins qu'elle vulgarise l'amour de l'étude et la grande œuvre de l'éducation. Sous de pareils auspices, il est heureux d'ouvrir la 3^{me} et la plus belle assemblée générale de notre société, de prendre part à la discussion de questions utiles au progrès, au patriotisme, de fêter l'union du corps enseignant, et de voir tant d'instituteurs s'intéresser à l'entreprise commune. Enfin il fait des vœux pour qu'un si beau zèle ne reste pas sans récompense. Le Comité directeur et les membres du Comité central présents, forment le bureau que l'on complète en appelant un représentant de chaque délégation, et l'on passe à la lecture du procès-verbal de la séance du 19 août 1867 et des tractanda de la séance. Les questions étudiées dans les conférences sont traitées dans l'ordre suivant et donnent lieu à d'intéressantes discussions que nous ne pouvons que résumer ici.

1^{re} QUESTION. Comment l'école peut-elle inspirer l'amour de la patrie Suisse et le respect de nos institutions républicaines?

Le rapporteur de cette question, M. Bodenheimer professeur, expose qu'avant de développer ses idées, il croit devoir donner communication d'un rapport de section, qui résume tous les autres, celui de M. Mercerat, instituteur à Crémines; et comme l'auteur de ce rapport assiste à la séance, il est prié d'en donner lecture. Après avoir analysé les diverses nuances du sentiment, source de toute vie spirituelle, il s'arrête à considérer l'amour de la patrie tel qu'il se manifeste dans les grandes actions, et dans la poésie nationale. Loin de reconnaître avec Chateaubriand que cet amour est inné, il pense qu'il ne peut être que le fruit d'une éducation généreuse et solide, et il montre qu'aujourd'hui plus que jamais, il faut lui donner une attention sérieuse dans notre canton où le référendum fait passer aux mains du peuple les destinées de la patrie. Partant du principe de Rousseau que l'affection filiale est la source du patriotisme, il nous fait assister à l'épanouissement de ces sentiments dans la famille, à l'école, dans la société civile et tout spécialement aussi dans l'exercice honnête de ses droits et devoirs de citoyens.

A la famille le devoir de jeter les bases, de préparer l'éclosion de l'amour de la patrie, et toutefois ces premières émotions y sont trop à l'étroit pour élever l'af-

fection au dévouement, à l'abnégation; il faut d'autres milieux pour élargir les horizons; quelquefois même l'ignorance et l'égoïsme semblent y prendre à tâche d'atrophier des aspirations plus généreuses. L'école doit suppléer à l'insuffisance de la famille, continuer et achever son œuvre. Mais l'amour de la patrie, comme tout sentiment, ne se prescrit point, et celui qui nous occupe ne doit se chercher que dans l'idéal du beau, du bien, du juste et du vrai, dérivant de toute vie intellectuelle et morale.

Le rapporteur montre ensuite le rôle de la géographie, de l'histoire, de la gymnastique, de la musique, de l'instruction civique et de l'enseignement religieux dans l'éducation du citoyen. Relativement à l'enseignement de l'histoire. M. Mercerat veut qu'il soit vivant et que racontant par exemple le trait de Winckelried, l'instituteur s'enflamme lui-même d'une généreuse candeur et entonne avec Zschokke un chant épique! « Racontons aux heureux enfants de nos montagnes et de nos vallées les actions héroïques et merveilleuses de nos pères, leurs succès de même que leurs revers afin que leurs cœurs s'enthousiasment d'un amour désintéressé pour leur patrie. »

C'est ainsi qu'on produit le courage généreux, qu'on fait éclore les nobles sentiments, et si l'oreille de l'enfant est sensible au chant, à la poésie, à la musique, à ce doux langage du cœur, il montera de degré en degré jusqu'au pied du trône de l'Eternel.

Ce résumé trop succinct d'un rapport substantiel, intéressant et volumineux, renferme ses conclusions qui seront d'ailleurs reproduites à la fin du compte-rendu suivant du rapporteur général.

M. Bodenheimer approuve pleinement les idées qui ont été développées, dont l'exposé abrégé sensiblement sa tâche, et, partant du point de vue qui a guidé les commissions qui ont introduit dans le nouveau projet de loi, les notions d'instruction civique et la gymnastique, comme branches obligatoires d'enseignement, il insiste surtout sur ce fait que l'on n'aime que ce que l'on connaît, et que, par conséquent, les notions constitutionnelles sont le complément nécessaire de l'histoire qui nous initie au passé, aux grands faits de nos aïeux et au développement successif des institutions républicaines, ainsi que de la géographie qui nous montre le pays sous ses divers aspects. Il pense aussi qu'il ne suffit pas de présenter à la jeunesse le squelette de la réalité, passée et actuelle. Il faut lui en faire entrevoir aussi le côté poétique. C'est dans les grands jeux nationaux que les Grecs retrempeaient leur patriotisme et resserraient leurs alliances intérieures. C'est aussi par la pratique des arts et notamment des arts nationaux, du chant, de la musique et de la gymnastique que l'on détache le plus efficacement les esprits du terre à terre de la vie ordinaire, pour les reporter vers l'idéal de la patrie qui réunit en faisceaux indissolubles les enfants de la patrie Suisse. La patrie est belle; c'est par le culte du beau que l'on parviendra à l'apprécier comme elle le mérite. L'exercice des arts nationaux présente encore ce bon côté de ranger sous une discipline commune et librement consentie les éléments les plus disparates, les habituant

ainsi à ce respect volontaire de la légalité et de l'ordre, à cette soumission à la loi populaire qui est le *palladium* et la sauvegarde la plus efficace des sociétés libérales. Tel est le thème que M. Bodenheimer a développé dans de nombreux détails qui ont captivé l'attention de l'assemblée. Aux moyens propres à réaliser l'idéal de l'enseignement civique développé par M. Mercerat, M. Bodenheimer voudrait qu'à l'instar de ce qui se passe en Amérique on ajoutât les procédés intuitifs.

La discussion est ouverte par M. Ducret, professeur, qui reconnaît l'excellence des moyens proposés, mais qui les considère comme insuffisants pour atteindre le but, le patriotisme, comme tous les sentiments, procédant avant tout du cœur. Selon lui, c'est moins la culture intellectuelle que la culture esthétique qui trempe le caractère, la patrie n'étant pas toujours belle, son histoire toujours édifiante, l'enseignement toujours fécond. La culture esthétique et morale sont et resteront les bases de l'amour de la patrie et de la force de caractère nécessaire dans les bons et les mauvais jours. Ce thème qu'il développe avec chaleur l'amène à cette conclusion. *L'école doit s'attacher à cultiver tous les bons sentiments d'où découlent le courage et la force de caractère.*

M. Friche, comme le préopinant, est bien convaincu de l'insuffisance d'un enseignement sec et froid pour produire le patriotisme et le respect des institutions républicaines. Les cours particulièrement appropriés au but seront de peu de valeur, si l'entourage, si tous ceux qui travaillent à son éducation, si l'exemple enfin ne captivent, ne passionnent le cœur de l'enfance, et ne l'élève à l'amour de la vérité, de la justice et d'une sage liberté. On passe ensuite à la discussion de la seconde question.

2^{me} QUESTION. *Les bibliothèques d'instituteurs du Jura doivent-elles être centralisées ?*

Il y a dans nos districts des bibliothèques d'instituteurs plus ou moins pauvres, et répondant faiblement aux besoins du corps enseignant; c'est pourquoi l'on s'est demandé s'il ne serait pas utile de les réunir en une à laquelle on affecterait les subsides de l'Etat et les contributions des intéressés.

Dans un rapport substantiel, M. Froidevaux, proviseur, explique comme suit les inconvénients que présente selon lui la centralisation des bibliothèques. Les bibliothèques populaires sont le moyen le plus puissant de diffusion des lumières, elles sont la cause première du goût de la lecture, de l'amour du beau, de l'utile, à la condition qu'elles soient à la portée des lecteurs. Si quelques pédagogues ont eu l'idée de centraliser les bibliothèques communales pour les alimenter et les entretenir dans un état plus prospère, et pour les appliquer dans une mesure plus efficace à l'instruction des instituteurs et par conséquent du peuple, ce n'est pas le moyen d'atteindre le but, car il ne suffit pas d'avoir des livres, il faut qu'ils puissent être facilement mis à la portée de chacun. On ne peut, en effet, voir dans cette centralisation des lumières qu'un privilège de quelques-uns au détriment du plus grand nombre, à l'instar du plus ou moins de progrès de la civilisation, tandis que la décentralisation, bien que faible dans ses résultats, répand sur mille points

l'activité intellectuelle et met les individus en contact immédiat avec les œuvres de la pensée, les sources de l'instruction. Au lieu de centraliser, il faut donc multiplier les bibliothèques pour augmenter les foyers d'où rayonnent l'instruction et la culture générale du peuple. Cette pensée est d'ailleurs grosse de difficultés pratiques. Les délais inévitables pour obtenir les livres demandés, frais de transport, frais d'administration, contrôle, amendes, etc., sont autant d'obstacles aux avantages d'une centralisation qu'aucune commune ne consentirait à accepter. Il conclut ainsi :

1° La centralisation n'est non seulement pas possible, mais elle n'est pas utile, car elle entravera la diffusion des lumières.

2° Il faut multiplier les bibliothèques d'instituteurs, non les centraliser, et demander aux caisses communes les crédits alimentaires nécessaires.

La discussion fait ressortir les avantages et les inconvénients des deux systèmes. C'est d'abord M. Friche qui montre que s'il s'agissait de bibliothèques communales comme on le dit dans le rapport, les arguments invoqués seraient fondés, mais que telle n'est point la question. Il ne s'agit, en effet, que de bibliothèques pédagogiques fondées par et pour les instituteurs et à rendre plus utiles. Celles qui existent périssent et périront de plus en plus, les ressources à y affecter étant en disproportion graduellement plus grande avec les progrès de la littérature pédagogique. La décentralisation proposée, non seulement ne créera point la bibliothèque pédagogique dont s'agit, mais elle laissera toujours au régent l'obligation de se pourvoir des ouvrages littéraires scientifiques, pédagogiques, nécessaires à sa culture, et qui ne sait qu'il n'en aura jamais les moyens, même pour une seule branche de ces connaissances. D'un autre côté, il fait comprendre qu'une bibliothèque centrale un peu complète nécessite une dépense annuelle d'un millier de francs. La cotisation annuelle de quelques francs, le crédit de l'Etat, qui ne se fera pas trop attendre, des crédits des districts et peut-être des communes, permettraient bientôt de faire circuler parmi les instituteurs quelques centaines d'ouvrages chaque semestre. Ces considérations lui font un devoir de repousser les conclusions du rapport et de recommander la centralisation. Il ne se dissimule point que cette mesure est d'une application difficile, qu'elle nécessite une réglementation rigoureuse et une administration régulière, mais c'est là ce qui se retrouve dans toutes les grandes entreprises publiques.

M. Mercerat comprend ces vues générales, mais il ne peut y donner les mains. Dans son district on ne consentira point à se dessaisir de la bibliothèque des régents, et, toute modeste qu'elle est, elle rend peut-être plus de services que celle qu'on se propose de créer. Cependant il concourra à l'œuvre commune comme ses collègues tout en doutant du succès.

M. Gylam, qui représente le Vallon de Saint-Imier, voudrait que l'on conciliât tous les intérêts en conservant les bibliothèques actuelles et en ne s'occupant que de celle à créer; il est appuyé par un grand nombre d'instituteurs, et l'on finit par se rallier unanimement à l'idée de charger le comité-directeur, actuellement en

fonction, d'élaborer les statuts d'organisation et d'administration d'une bibliothèque pédagogique centrale.

Outre ce vote l'assemblée a pris encore d'autres décisions que nous résumons ainsi :

1^o *L'instruction civique doit être introduite obligatoirement dans nos écoles comme complément ou plutôt comme partie intégrante du cours d'histoire et du cours de géographie nationales.*

2^o *L'école doit initier aux arts nationaux, notamment à la gymnastique, au chant et à la musique.*

3^o *L'instituteur doit s'efforcer de répandre dans son école les moyens d'intuition propres à éveiller le sentiment patriotique (tableaux historiques, sentences patriotiques, courses scolaires).*

Pour nous, qui rendons compte, nous eussions aimé une solution plus large de la question. Nous n'admettons la culture esthétique que comme résultante de la culture intellectuelle et de la culture morale. Ces dernières étant produites par toutes les mesures éducatives (soins, discipline et enseignement) appliquées à l'être humain durant toute la période éducative (les 20 premières années de la vie), il est certain que l'amour de la patrie procède de l'amour maternel et paternel, non moins que de l'amour du prochain et de l'amour de Dieu, donc de l'amour du beau, du bon et du vrai. L'éducation tout entière, dont l'instruction n'est qu'un moyen, l'école est seule capable de produire ces sentiments dans leur plus grande pureté.

Le temps ne permet pas d'aborder la dernière question relative aux beaux arts, et l'on termine la séance en réglant les affaires administratives.

La majorité désigne Saint-Imier pour le siège de la future réunion, et l'on procède à l'élection des comités. *Le comité-directeur* est composé de MM. Fromageat, inspecteur, président, Dubois, professeur, Gylam, Wild et Droz, instituteurs; on lui adjoint pour former le comité central, MM. Friche, directeur, Reverchon, directeur, Taierspiel, Schaffter, Prêtre, de Sonvillier, Farine et Mercerat, instituteurs. La séance est terminée par un chant patriotique, suivi d'un banquet frugal servi à la cantine de l'exposition; il est assaisonné de discours, de chants et de musique.

A. F.

Bulletin de l'exposition scolaire.

Le Directeur de l'Instruction publique, M. Ruchonnet vient d'adresser la Circulaire ci-jointe aux Commissions chargées de l'Inspection des Ecoles :

« La Société des instituteurs de la Suisse romande organise une exposition scolaire qui aura lieu à Neuchâtel en juillet ou en août de cette

année. Le Département désire que les écoles du canton de Vaud prennent une large part à cette exposition. Les avantages des expositions scolaires ne sont pas contestés. Ils ont été appréciés à Lausanne en 1868 par toutes les personnes qui ont assisté à l'exposition de cette année. Les instituteurs et les élèves ont vu ce qui se faisait ailleurs ; leur zèle en a été stimulé et éclairé. Des méthodes et des moyens nouveaux d'enseignement ont été mis au jour, examinés par des personnes compétentes, puis introduits dans nos écoles. L'exposition de Neuchâtel produira les mêmes fruits et sera, nous l'espérons, en progrès sur celle de Lausanne. Pour cela, il faut que toutes les personnes qui sont appelées à s'occuper d'instruction publique, membres des commissions, instituteurs, régents, régentes prennent à cœur d'y voir figurer les écoles qu'elles dirigent ou surveillent. Nous espérons que vous prendrez notre recommandation en sérieuse considération. Nous joignons à cette lettre le règlement de l'exposition ; vous voudrez bien l'examiner avec soin et vous y conformer en tous points. Sur un seul nous croyons devoir appeler plus particulièrement votre attention : L'écueil des expositions scolaires est le travail fait uniquement en vue de cette circonstance, c'est le produit brillant, obtenu au détriment des branches essentielles d'études et du développement harmonique de l'intelligence. Il faut éviter cet écueil. Il faut que les écoles se présentent telles qu'elles sont et dès lors que les travaux envoyés soient les travaux ordinaires de l'école, ceux qui ont été faits dans le cours régulier de l'enseignement. Dans ce but encore nous recommandons, pour les travaux, tels que dessins, cartes, cahiers d'écriture, etc., d'envoyer des séries représentant la gradation de l'enseignement du commencement de l'année à la fin. Notre désir de voir figurer en aussi grand nombre que possible les produits de nos écoles à l'exposition de Neuchâtel, afin que l'on puisse s'y rendre compte de l'état de l'enseignement public dans le canton de Vaud. notre désir, disons-nous, s'applique non-seulement aux écoles primaires et secondaires, mais encore aux collèges et à tous les établissements pédagogiques qui poursuivent un but particulier. Notre Département fera procéder à un examen préalable des objets et travaux destinés par nos écoles à l'exposition de Neuchâtel. A cet effet, tous les envois devront être adressés à notre Département, à Lausanne, *avant le 5 juin prochain*, avec la mention : « Exposition scolaire. » Vous voudrez bien remettre à chaque directeur de collège, régent ou régente, un exemplaire de cette circulaire. »

(signé le Chef du Département, RUCHONNET).

CHRONIQUE SCOLAIRE.

FRIBOURG. — Le Grand-Conseil de ce canton vient de prendre une décision funeste et qui portera un coup fatal à l'instruction publique; il a voté à la majorité de 24 voix contre 21, que les instituteurs seraient nommés par les Communes, malgré le préavis de la Commission et bien que M. Charles, Directeur de l'Instruction publique, eût déclaré lui-même à deux reprises que la *nomination par la Commune serait la ruine de l'instruction publique*. Ces paroles ne sont que trop vraies. On verra recommencer le beau régime sous lequel les places de régents étaient au rabais et faisaient l'objet d'un honteux et misérable marchandage. La nomination sera soumise au Conseil d'Etat, mais cette clause n'empêchera ni le trafic ni les autres inconvénients attachés au mode de nomination adopté par le Grand-Conseil. Comme à Berne, on a fait valoir le principe que « qui paie nomme ». C'est là ce qui s'appelle faire de la démocratie au détriment des lumières. M. Isaac Gendre a dit avec raison à ce sujet : Vous voulez établir « le régime de la Démocratie pure, mais il ne faudrait pas commencer à rebours. » C'est le cas de répéter la belle devise de la Médaille frappée en l'honneur de la fondation du nouveau Collège de Neuchâtel : « la démocratie sans les lumières est une chimère. »

BELGIQUE. — Un instituteur belge, M. Moriac, annonce dans le *Progrès* une révolution dans l'enseignement scolaire; elle consisterait à couvrir les murs blancs de la salle d'école de papiers peints, offrant des tableaux historiques et chronologiques. Il y a quelque exagération dans le mot de révolution; mais si l'idée est exécutée avec la science et le talent nécessaires, ce nouveau procédé peut rendre de grands services.

AUTRICHE. — L'assemblée générale du corps enseignant de cet Etat était réunie ces derniers temps à Gratz en Styrie. Sur la proposition de M. Jessen, instituteur à Vienne et rédacteur des *livres Feuilles pédagogiques*, et partant de l'idée que la prospérité des écoles dépendait de la situation matérielle des instituteurs, l'assemblée a pris entr'autres les conclusions suivantes : 1° Le minimum des traitements doit être le même dans les villes et les campagnes ; 2° Le minimum du traitement d'un instituteur doit être de 600 florins, celui d'un maître auxiliaire de 400 florins ; 3° Les paiements qui se faisaient en nature doivent cesser. En revanche, il est à désirer que tout instituteur qui vit à la campagne ait un terrain à cultiver ; 4° Tous les cinq ans une augmentation de traitement de 50 florins sera allouée à tout instituteur et maître auxiliaire ; 5° Les fonctions de sacristain sont incompatibles avec celles d'un instituteur ; 6° Les fonctions d'organiste et de directeur du chant sacré ont droit à une rétribution spéciale ; 7° Les traitements seront payés par le trésor public ; 8° L'Etat a le devoir de pensionner les instituteurs et leurs veuves, alors même qu'il existerait des caisses de retraite établies par ces derniers ou par des particuliers ; 9° Lorsque plusieurs instituteurs sont en concurrence pour un poste plus élevé, le mérite sera pris en considération plutôt que l'ancienneté; mais, à mérite égal, l'ancienneté a droit à la préférence.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

ANNONCES.

Institution des **Sourds-Muets**, à Genève. Méthode d'articulation. S'adresser à M. J. Hugentobler, directeur, Pâquis 46, Genève.

Pensionnat de jeunes demoiselles à Aarbourg

Monsieur le pasteur Welti annonce aux personnes qui voudront bien lui confier leurs enfants, qu'au printemps prochain, l'institut de jeunes demoiselles à Aarbourg sera transféré dans une nouvelle propriété, plus vaste et offrant plus d'agréments et de confort que l'habitation actuelle. Les élèves continueront à y recevoir une éducation soignée ainsi que les leçons d'un enseignement complet, comprenant l'allemand, le français, l'anglais, la musique et toutes les branches ordinaires. — Pour le prospectus et les renseignements, s'adresser au directeur
H. WELTI-KETTIGER.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE J. SANDOZ, A NEUCHÂTEL.

Premiers coups d'Aile. Poésies, par Gustave Isely, 1 vol. in-12. Prix, fr. 2»50.

Le Nil, son bassin et ses sources. Explorations et récits extraits des voyageurs anciens et modernes, par F. de Lanoye, 1 vol. in-12. Avec 2 cartes, fr. 1»25.

Le lac Albert. Nouveau voyage aux sources du Nil. Abrégé de Sir S.-W. Baker, par J. Belin-De Launay, 1 v. in-12. Avec 1 carte, fr. 1»25.

Louis Harms et les missions de Hermannsburg, par Aug. Weber, pasteur, 1 v. in-12, fr. 2.

Marguerite de Schonenberg. Souvenirs d'une jeune fille, 1 vol. in-12, fr. 1»60.

Nouvelles jurassiennes, par L. Favre, 1 v. in-12, fr. 3.

Nouvelles suisses, par Charles-Louis de Bons, Pierre Sciobéret, L. Favrat, du Bois et Meilly, Paul Feuillage, 1 v. in-12, fr. 2»50.

Histoire Romaine, par Guillaume Wægner, traduit de l'allemand par Albert Paumier, avec 120 gravures, 2 v. in-12, fr. 7.

Vingt chants pour les écoles, par L. Neiss. *Dixième* recueil, 30 c.

Recueil de problèmes d'arithmétique, par F. Maillard, 1 vol. in-18, cart., fr. 1»25.

Cours gradué de langue française, à l'usage des écoles primaires, par C. Ayer, prof. Première partie : *La proposition simple*. Manuel du maître, 1 vol. in-12, cart., fr. 1»75.

Le même, Manuel de l'élève, cart., 50 c.

Manuel de l'instituteur comprenant l'exposé des principes de la pédagogie et le guide pratique de la première année, par Mme Marie Pape-Carpentier, M. Ch. Delon et Mme Fanny Ch. Delon, 1 vol. in-12, fr. 2»50.

Manuel de l'institutrice, par les mêmes, fr. 2»50.

Œuvres morales et œuvres diverses de Plutarque, (Extraits). Traduction française, par V. Bétolaud, 1 vol. in-18, fr. 2.

Comment agir sur le cœur des enfants. Par F. Bordier, pasteur. Brochure, 40 c.

Goethe's sämtliche Werke. Nouvelle édition en 40 v. (Cotta), fr. 14.

Dépôt des Bibles et Nouveaux-Testaments de la Société biblique de France. Mêmes prix qu'à Paris. Rabais pour les revendeurs et sous-dépôts.

Deux jeunes garçons voulant apprendre l'allemand pourraient être reçus dans la famille d'un instituteur à une école secondaire dans le Grand-Duché de Bade. Prix modéré. Pour renseignements, s'adresser à A. Reitzel, instituteur au collège d'Orbe (Vaud).

Ecoles normales du canton de Vaud.

Examens d'admission et de promotion.

Les examens d'admission auront lieu les jours ci-après :

A. Pour l'Ecole des élèves régents, le *lundi 25 avril* et, au besoin, le *mardi 26*.

B. Pour l'Ecole des élèves régentes, le *mercredi 27 avril* et, au besoin, le *jeudi 28*.

Ils commenceront chaque jour à 7 heures du matin.

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer par écrit, au Directeur soussigné, *avant le 15 avril prochain* et joindre à leur demande d'inscription :

- 1^o Un acte d'origine et un acte de naissance ;
- 2^o Un témoignage de bonnes mœurs, délivré par la municipalité du domicile ;
- 3^o Un certificat d'admission à la communion dans l'une des confessions chrétiennes et garanties par la Constitution, ou une déclaration d'adhésion à l'une de ces confessions.

Ceux qui, en cas d'admission, veulent demander d'être mis au bénéfice des *subsides accordés par l'Etat*, doivent aussi l'indiquer dans leur lettre. D'après le règlement du 26 janvier 1869, ces subsides peuvent aller à 70 centimes par jour la première année d'études, à 80 centimes la deuxième, à 90 centimes la troisième et à un franc la quatrième.

Pour être admis à titre d'élève régulier, il faut :

- a) Etre âgé de 16 ans révolus dans le courant de l'année 1870 ;
- b) Avoir une bonne constitution physique et être exempt de défauts corporels ou d'infirmités qui pourraient être préjudiciables à l'exercice de la régence ;
- c) Subir un examen satisfaisant sur les branches suivantes, dans la limite de ce qui est enseigné aux écoles primaires : histoire sainte, lecture, grammaire, orthographe, composition, arithmétique, géographie, histoire de la Suisse, écriture et chant.

Le programme de ces examens sera envoyé aux personnes qui le demanderont.

Les jeunes gens qui demandent à passer immédiatement dans l'une des classes supérieures doivent subir les examens de promotion de la classe inférieure à celle où ils désirent entrer. Ces examens sont fixés comme suit :

1^o Ceux de la 4^{me} classe des élèves régents du *mercredi 6 au samedi 9 avril*.

2^o » » 3^{me} » » du *lundi 11 au jeudi 14 avril*.

3^o » » 2^{me} » élèves régentes du *lundi 18 au jeudi 21 avril*.

Pour être admis à ces examens s'annoncer aussi par écrit, avant le 25 mars, au soussigné.

Le programme des cours de ces classes sera aussi remis aux personnes qui en feront la demande.

Lausanne, le 19 février 1870.

Le Directeur, CHAPPUIS-VUICHOD.

En souscription :

MANUEL DE RÉCITATION

(prose et poésie)

à l'usage des écoles primaires.

Il manque à nos écoles un livre spécialement affecté aux exercices de mémoire. Celui que nous allons publier contiendra dans 300 pages environ, les poésies les plus usuelles et un choix gradué de morceaux tirés des meilleurs auteurs avec un petit dictionnaire de mots dont la prononciation est difficile. On souscrit pour fr. 1[»]50, chez l'auteur M. C.-W. Jeanneret, secrétaire du Collège de la Chaux-de-Fonds.

**DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES CULTES**

DU CANTON DE VAUD.

**Examens des aspirants au brevet de capacité pour
l'enseignement primaire.**

Les examens du printemps 1870 sont fixés comme suit :

I. Examens *complémentaires*, pour les porteurs du brevet provisoire, *du 31 mars au 2 avril.*

II. Examens des nouveaux aspirants et aspirantes :

a) 1^{re} série d'*aspirants*, *du 4 au 9 avril.*

b) 2^e » » *du 11 au 16 avril.*

c) *Aspirantes* (une seule série), *du 18 au 23 avril.*

Les aspirants et aspirantes *non élèves des Ecoles normales* feront respectivement partie des séries sous lettres *b* et *c*. Ils doivent s'annoncer par écrit au Département de l'Instruction publique et des Cultes, *avant le 24 mars*, et joindre à leur demande.

1^o Les papiers exigés pour l'admission aux Ecoles normales, énumérés à l'article 33 de la loi du 21 février 1868 sur l'organisation de ces écoles.

2^o Une indication sommaire des études qu'ils ont faites, avec les certificats à l'appui, et, s'ils ont déjà fonctionné comme régent ou régente, des certificats de la commission d'école et de l'inspecteur.

L'âge requis pour être admis aux examens est, au minimum, de 19 ans pour les aspirants et de 17 ans pour les aspirantes, révolus dans l'année 1870.

L'article 21 de la loi sus-mentionnée, relatif à la bonne constitution physique, est applicable à tous les aspirants. En outre, ceux qui se sont déjà présentés à trois examens précédents sans avoir obtenu le brevet provisoire, ne sont plus admis.

Le Règlement du 10 mars 1869 sur ces examens sera envoyé aux personnes qui en feront la demande.

Lausanne, le 16 février 1870.

Secrétariat du Département.

Il vient de paraître :

Vingt chants pour les écoles,

dixième recueil,

publié par L. NEISS, instituteur, à Payerne.

Le Département de l'Instruction publique et des cultes du canton de Vaud, autorise l'introduction de ce recueil dans les écoles primaires du canton.

En vente, chez l'auteur, à 30 centimes l'exemplaire. Remise : trois exemplaires par douzaine à ceux qui s'adressent à lui directement, lettres affranchies.

Tous les envois seront faits en remboursement, à moins d'un arrangement différent. — Les recueils précédents sont épuisés, sauf le neuvième.

IL VIENT DE PARAÎTRE :

Chez Samuel DELACHAUX, libraire-éditeur, à Neuchâtel

Cours gradué de langue française, à l'usage des écoles primaires, par C. Ayer, professeur de littérature à l'école industrielle et de grammaire générale à l'Académie de Neuchâtel.

Première partie, La Proposition simple. Manuel de l'élève, un volume in-12, cart. Prix 50 cent.

Cours gradué de langue française, à l'usage des écoles primaires, par C. Ayer, professeur. Première partie. La proposition simple.

PARTIE DU MAÎTRE, prix : fr. 1[»]75.

NEUCHÂTEL. — IMPRIMERIE G. GUILLAUME FILS.